

FICHE LE GOMPHE SERPENTIN

nom latin ► *Ophiogomphus cecilia*



DESCRIPTION

L'adulte mesure entre 7 et 8 cm, avec une envergure allant de 30 à 36 mm. Le thorax est coloré d'un vert vif et l'abdomen rayé jaune et noir. On l'observe souvent posé au bord des cours d'eau, les ailes largement déployées au dessus du corps, comme tous les **anisoptères***.

La larve, de couleur brunâtre, mesure entre 29 et 32 mm, elle est large et aplatie.

La détermination des larves de la famille des gomphidés nécessite l'utilisation d'un matériel adapté et une certaine pratique dans le domaine.

BIOLOGIE

■ Comportement

L'adulte, redoutable chasseur d'insectes volants, dispose d'une vue exceptionnelle et se déplace avec une grande aisance dans les airs. Il se tient souvent à proximité des rivières, dans les zones en friche ouvertes et très ensoleillées. Assez farouche, il vole peu et se pose le plus souvent sur les chemins, les pierres et les plantes bordant l'eau.

La larve, de régime carnivore, se nourrit de petits animaux aquatiques qu'elle capture grâce à son masque préhensile qu'elle déploie violemment. Elle chasse à l'affût, tapie dans le sable.

■ Reproduction

À la suite de l'accouplement, la femelle émet lentement ses œufs qui forment une masse globuleuse à l'extrémité de l'abdomen. Cette opération se déroule fréquemment à l'écart du cours d'eau, dans les friches ou les bois proches. Elle vole ensuite rapidement au-dessus de l'eau effleurant la surface à plusieurs reprises. A chaque contact, elle libère dans l'eau une partie des œufs. Une substance mucilagineuse fixe les œufs sur le substrat, évitant ainsi qu'ils soient entraînés par le courant. Dans les Vosges du Nord, les pontes se déroulent de juillet à septembre. Au terme du développement embryonnaire, l'œuf libère une larve dont la lente croissance est ponctuée par plusieurs mues. La larve vit 4 à 5 ans dans l'eau avant de prendre la forme adulte, aérienne et plus spectaculaire. Pour effectuer cette ultime métamorphose, elle grimpe le long des racines ou des végétaux en bordure du cours d'eau et s'extirpe lentement de son exuvie, avant de se sécher au soleil et de s'envoler. C'est la phase d'émergence.

■ Habitat

L'adulte colonise les zones ouvertes ensoleillées en bordure du cours d'eau. La femelle choisit des zones de ponte présentant des bancs de sables propres à lame d'eau assez faible (environ 30 à 50 cm) et à courant moyen. Mâles et femelles présentent une période d'immaturité sexuelle d'environ deux semaines durant laquelle ils vivent éloignés de l'eau. Quand leur développement est achevé, seuls les mâles passent une partie importante de leur journée au bord de l'eau, à guetter les femelles qui viennent à l'eau pour pondre. La nuit ou par mauvais temps, tous les adultes désertent le milieu aquatique pour s'abriter dans les secteurs plus boisés. La larve vit au fond de la rivière, dans de petites dépressions balayées par le courant. Elle affectionne les fonds sableux sans vase.



Le Gomphe serpentin adulte laisse derrière lui son exuvie après sa dernière mue



Cette femelle est prête à déposer les œufs dans le cours d'eau

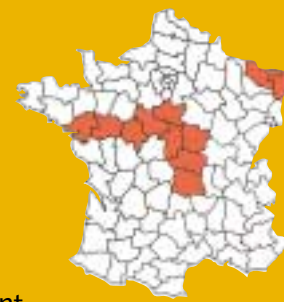
***Les anisoptères** ou libellules vraies ont les ailes antérieures différentes des ailes postérieures, et se posent toujours en les déployant largement. Les zygoptères ou demoiselles, de tailles plus modestes, ont les ailes antérieures identiques aux ailes postérieures, et se posent presque toujours en les regroupant au-dessus d'elles.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

En Europe : très localisée, cette espèce est présente en Europe moyenne et septentrionale

En France : les populations sont limitées au bassin de la Loire et aux Vosges du Nord

Sur les sites Natura 2000 : présent très localement sur l'ensemble des cours d'eau du site ; le Schwarzbach, le Falkensteinerbach, le Steinbach et la Sauer amont présentent les plus belles populations



■ espèce présente

EXIGENCES ÉCOLOGIQUES

- Une bonne qualité d'eau
- Un cours d'eau naturel et diversifié avec des bancs de sables propres
- Une mosaïque de paysages sur des grandes zones (secteurs ouverts ou en friches, zones naturelles boisées, zones de cours d'eau bordées d'une végétation dense)

MENACES

- La pollution de l'eau, agricole et domestique
- Les recalibrages, curages et rectifications de la rivière
- Les plantations de résineux en bordure de cours d'eau
- Les interventions sur la végétation au bord des cours d'eau pendant la période d'émergence

MESURES DE GESTION FAVORABLES

- Améliorer et garantir durablement la qualité de l'eau (assainissement)
- Réhabiliter les zones de cours d'eau dégradées suite à des rectifications, canalisations ou pollutions
- Interdire les curages sur les zones sensibles
- Protéger plus strictement les zones de pontes et de développement des larves
- Conserver une mosaïque de milieux sur une grande portion (friches et zones forestières)

Remarque : l'importance de la durée du développement larvaire par rapport à la vie adulte (environ 20 fois plus) implique de porter des efforts de conservation particuliers sur le cours d'eau, habitat de la larve.

STATUT DE PROTECTION DE L'ESPÈCE

Annexe II	Annexe IV	Annexe V	National	Régional
■	■		■	

AUTRE ESPÈCE REMARQUABLE

Les Vosges du Nord accueillent une population de libellules riche et variée. Même si le gomphe serpentifère est une espèce phare pour le territoire, il est recommandé de prendre en considération une communauté d'espèces.

Le Cordulégastre annelé (*Cordulaster boltonii*)

Cette grande libellule de couleur noir maculée de jaune, défend chèrement son territoire, en général une portion de petit ruisseau vif et sablonneux, en effectuant des vols rapides à la surface de l'eau. Dans les Vosges du Nord, on rencontre fréquemment cette libellule durant la période estivale sur les petits affluents forestiers de tête de bassin. Cependant, dans le reste du pays, cette espèce reste très localisée, ce qui lui confère un intérêt national (Liste Rouge des odonates).



Le Schwarzbach abrite une belle population de Gomphe serpentifère



La larve affectionne les boisements naturels de bord de cours d'eau pour sa dernière mue (émergence)

Directive habitats

Annexe II : espèce dont l'habitat est à protéger par la mise en place de sites Natura 2000

Annexe IV : espèce à protéger strictement même hors site Natura 2000

Annexe V : espèce dont le prélèvement doit être contrôlé

Crédits photographiques : Sébastien MORELLE (SYCOPARC), Michel RAUCH

Réalisé avec le soutien financier du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

